

Image not found or type unknown



Salarié desirant être payé à un coefficient inférieur

Par **nikolas63400**, le **05/11/2008** à **16:15**

Bonjour,
Une salariée travaillant dans un cabinet vétérinaire a une qualification qui lui permet d'être payée avec un coefficient de 110.
Elle préfère rester en coefficient inférieur de 107.
Elle le notifie par écrit.
Pourra-t-elle dans le futur se retourner contre son employeur et demander le remboursement de la différence?
Merci